Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260402-20260320-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Date de convocation	**26 mars 2026**
Date de publication	**7 avril 2026**
Membres en exercice	**19**
Membres présents	**19**
Membres votants	**19**

2026/03/20

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents *: :* M. Michel CORRE, Mme Isabelle DINCUFF, M. Roland EOZENOU, Mme Maryse DUBET, M. Nicolas MOREAU, Mme Isabelle KERNEIS, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Robert JEZEGOU, M. Pierre-Yves HILI, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Elisabeth COURCOL, Mme Josseline CHICHERY, M. Mickaël LUNVEN, Mme Nadège ROUDAUT, Mme Caroline HARTEREAU, Mme Julie MOALIC, Mme Elodie FLOC'H, M. Maxime QUIVIGER, Mme Flavie BALCON.
Secrétaire : M. Pierre-Yves HILI.

Création, composition des commissions communales et désignation des membres

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Commissions municipales et désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il de créer **14 commissions municipales** chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil.

- **Commission 1 : Finances**
  - Suivre l'évolution des comptes de la commune,
  - Travailler sur les subventions, les tarifs et les taux municipaux,
  - Préparer le budget en fonctionnement et en investissement, les comptes administratifs,
  - Surveiller l'évolution des emprunts,
  - Préparer les actions financières (décisions modificatives, …).

Membres : Mickaël LUNVEN (Président), Michel CORRE, Isabelle Duncuff, Roland Eozenou, Maryse Dubet, Nicolas MOREAU, Robert JEZEGOU, Flavie BALCON.

- **Commission 2 : Cadre de vie, environnement**
  - Poursuivre l'entretien et l'aménagement des structures extérieures,
  - Prévoir des animations pédagogiques (jardin partagé) et actions écocitoyennes,
  - Travailler sur une vision globale de la commune (signalétique, sécurisation, propreté, lieux de vie, parkings, cimetière, …).

Membres : Maryse DUBET (Présidente), Mickaël Lunven, Julie MOALIC, Elodie FLOC'H, Maxime QUIVIGER.

- **Commission 3 : Relation avec les habitants**
  - Organiser les réunions de quartier,
  - Créer et animer une commission consultative des + de 60ans,
  - Créer et animer une commission consultative des 14-18 ans,
  - Organiser et animer les journées citoyennes et solidaires.

Membres : Roland EOZENOU (Président) et Josseline CHICHERY qui seront chargés de l'organisation. Tous les Conseillers Municipaux.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260402-20260320-DE

- **Commission 4 : Bâtiments - travaux et entretien**
  - Planifier et gérer les travaux de construction, de rénovation,
  - Assurer le suivi des travaux,
  - Organiser les travaux de sécurisation et d'adaptation PMR,
  - Recenser les besoins,
  - Planifier et suivre l'entretien des bâtiments.

Membres : Maryse DUBET (Présidente), Jean-Marc MALEVILLE, Elisabeth COURCOL, Maxime QUIVIGER.

- Commission 5 : Affaires sociales CCAS
  - Gérer et animer les affaires sociales,
  - Favoriser les liens intergénérationnels,
  - Créer et animer une commission consultative des +60 ans,
  - Recenser les besoins particuliers.

Membres : Isabelle DINCUFF (Présidente), Michel CORRE, Maryse DUBET, Isabelle KERNEIS, Nadège ROUDAUT, Julie MOALIC.

- **Commission 6 : Voirie, entretien de la commune, espaces verts**
  - Prévoir les entretiens (routes, talus, fossés, signalétiques et traçages),
  - Suivi des interventions réalisées,
  - Contrôler régulièrement la voirie et recenser les interventions à prévoir,
  - Suivre les travaux liés aux réseaux,
  - Proposer et renouveler le fleurissement et la plantation d'arbustes et d'arbres,
  - Rechercher le matériel d'entretien des espaces extérieurs
  - Vérifier les terrains, prévoir les entretiens et investissements,
  - Relations avec le club de foot pour la partie extérieure.

Membres : Roland EOZENOU (Président), Jean-Marc Maleville, Robert JEZEGOU, Stéphane RIVOALEN, Elisabeth COURCOL, Flavie BALCON.

- **Commission 7 : École et périscolaire**
  - Gérer et organiser les besoins des écoles, de la cantine et de la garderie.

Membres : Maryse DUBET (Présidente), Pierre-Yves HILI, Mickaël LUNVEN, Elodie FLOC'H, Maxime QUIVIGER.

- **Commission 8 : Enfance Jeunesse**
  - Proposer des activités selon les âges,
  - Créer et animer une commission consultative des 14-18 ans,
  - Gérer l'ALSH (lien avec EPAL)
  - Gérer la petite enfance (lien avec le RPE relais parents enfants EPAL).

Membres : Isabelle DINCUFF (Présidente), Pierre-Yves HILI, Stéphane RIVOALEN, Nadège ROUDAUT, Elodie FLOC'H.

- **Commission 9 : Associations**
  - Gérer les demandes de manifestations,
  - Créer du lien.

Membres : Nicolas MOREAU (Président), Isabelle KERNEIS, Stéphane RIVOALEN, Caroline HARTEREAU.

- **Commission 10 : Communication**
  - Gérer et vérifier le bulletin communal ainsi que le site internet,
  - Proposer et mettre en place d'autres moyens de communication,
  - Mettre en valeur les actions réalisées par une communication active.

Membres : Isabelle DINCUFF (Présidente), Nadège ROUDAUT, Flavie BALCON.

- **Commission 11 : Urbanisme**
  - Gérer et analyser les demandes d'autorisation d'urbanisme,
  - Suivre les évolutions des lois d'urbanisme (SCOT, PLUI, …),
  - Anticiper les orientations d'urbanisme au niveau de la commune en cohérence avec le PLUI,
  - Suivre le plan d'aménagement d'ensemble au niveau de l'OAP.

Membres : Michel CORRE (Président), Pierre-Yves HILI, Stéphane RIVOALEN, Maxime QUIVIGER.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260402-20260320-DE

2026/03/20

- **Commission 12 : Agriculture, préservation de l'environnement et de la biodiversité**
  - Gérer les chemins d'exploitation,
  - Analyser les dossiers liés à l'agriculture (installations classées…),
  - Gérer les affaires agricoles,
  - Gestion de la commission extra-communale.

Membres : Roland EOZENOU (Président), Jean-Marc MALEVILLE, Robert JEZEGOU, Elisabeth Courcol, Caroline Hartereau, Julie MOALIC.

- **Commission 13 : Patrimoine, Culture, Chemins**
  - Gérer les chemins communaux,
  - Recenser le patrimoine communal et culturel, créer des actions pour le mettre en valeur.

Membres : Nicolas MOREAU (Président), Isabelle KERNEIS, Josseline CHICHERY, Nadège ROUDAUT.

- **Commission 14 : Jardin partagé**
  - Prévoir et organiser des animations pédagogiques.

Membres : Isabelle DINCUFF (Présidente), Nicolas MOREAU, Josseline CHICHERY, Stéphane RIVOALEN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la constitution des 14 commissions municipales,
- d'approuver la désignation des membres de chaque commission.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT-DIVY, le 7 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Pierre-Yves HILI

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

e Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.